

Elections COSOG

La CFTC et FO ont décidé de défendre leurs droits à pouvoir se présenter aux prochaines élections COSOG, les deux organisations ont assigné par référé la Présidente du COSOG auprès du Tribunal de grande instance de Paris.

L'audience interviendra le 11 octobre 2016.

D'ici là, la CFTC reste mobilisée et reste force de propositions dans chaque instance du COSOG et demande à ses sympathisants de lui rester fidèle jusqu'à la décision du juge.

« On ne ment jamais autant qu'avant les élections... »

Georges Clemenceau

Statut CANSSM

La CFTC a été invitée par les RH pour échanger sur le devenir du statut CANSSM, plusieurs points ont été abordés:

Instances représentatives (CAP),

Evolution professionnelle,

Raisons pour lesquelles certains agents conservent ce statut ?... etc

La CFTC apprécie qu'une réflexion se soit engagée sur l'avenir de ce statut, il ne s'agit pas de le faire disparaître, mais bien de considérer que cette question deviendra un réel sujet dans les années à venir compte tenu des effectifs qui décroissent rapidement.

PPCR

Catégorie C :

Revalorisation intervenant en plusieurs étapes entre 2017 et 2020.

Au 1er janvier 2017, attribution de 4 points d'indices majorés dans la grille avec la transformation de 166 € de primes en points d'indice (soit 3 points majorés).

Bornes indiciaires des échelles de rémunération actuelles		Bornes indiciaires des Nouvelles échelles de rémunération	
Echelle 6 :	IB 364-IB 543 IM 338- IM 462	C3	IB 380-IB 558 IM 350- IM 473
Echelle 5 :	IB 348-IB 465 IM 326- IM 407	C2	IB 356-IB 486 IM 332 – IM 420
Echelle 4 :	IB 342-IB 432 IM 323 - IM 382		
Echelle 3 :	IB 340-IB 400 IM 321-IM 363	C1	IB 354-IB 432 IM 330 – IM 382

Catégorie B : (septembre 2016 pour les agents de la CDC)

Revalorisation entre 2016 et 2018.

Au 1er janvier 2016, revalorisation de 6 points d'indices majorés avec la transformation de 277,80 € de primes en points d'indice (soit 5 points majorés).

	Bornes indiciaires en vigueur	Nouvelles bornes indiciaires
B3	IB 404-IB 675 IM 365 – IM 562	IB 446-IB 707 IM 392 – IM 587
B2	IB 350-IB 614 IM 327 – IM 515	IB 389-IB 638 IM 356 – IM 534
B1	IB 348-IB 576 IM 326 – IM 486	IB 372-IB 597 IM 343 – IM 503

Catégorie A :

Revalorisation en plusieurs étapes, de 2017 à 2020.

Au 1er janvier 2017, revalorisation de 4 points d'indices majorés avec la transformation de 166,60 € de primes en points d'indice (soit 3 points majorés).

Au 1er janvier 2018, versement de 5 points d'indice majoré avec la transformation de 222,20 € de primes en points d'indice (soit 4 points majorés).

	Bornes indiciaires actuellement en vigueur	Nouvelles bornes indiciaires
2 ^{ème} grade	IB 504-IB 966 IM 434 – IM 783	IB 593-IB 1015 IM 500 – IM 821
1 ^{er} grade	IB 404-IB 801 IM 365 – IM 658	IB 444-IB 821 IM 390 – IM 673

Pour en savoir plus [CFTC CDC](#)